PETITES ANNONCES.

FLAUDUMEY & CO., Importateurs, No 29 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande.—Des tonneaux blanches pour faire la cuisine, blanchir et s'essuyer du ménage en général pour une famille de trois. De bons gages seront donnés à une bonne cuisinière et pour les raisons recommandations. S'adresser 79, rue Hughes. 1er mai—8j

A VENDRE.

A VENDRE.—Quatre machines Buckeyes relativement neuves—15x18 cylindre. Volant (Fly wheel)—9 pieds 1½ pouces de gouttière à Dégoût et cut-offs automatiques. Pour détails, s'adresser au bureau du Louisiana Electric Light Company, 52 rue Union. 1er mai

A VENDRE.—Vaisant de recevoir un wagon de beaux chevaux. Bonnard Exposition, à l'extrémité de la ligne des chars Prytanée. Venez voir. Hill Block. 19 av—7j

UN jeune dépêcheur à bas prix. S'adresser au bureau de l'AURORE. 28avril—7j

A VENDRE.—Pharmacie.—Une des plus belles et mieux achalandées du 2ème District, faisant de bonnes affaires depuis plus de quarante ans. S'adresser à J. Duvignaud, rue Dauphine, 77 rue Dauphine. 25 avril—1 sem.

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 2ème jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

B. Leopold vs F. Frank.—No 32,395—Division C.

Cette affaire n'été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent : E. E. Moise Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après n'avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'aveu, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée par notre et pour les raisons assignées de vive voix : Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, et est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il est jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, déclarant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis mon seing et apposé le sceau de la dite cour ce 30e jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-onze.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Heiden Hat Co.
Limitd—Nos 11,091 et 11,092.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le MARDI, 12me jour de mai 1891, à midi, sur les lieux, No 14 Magazine, à la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir :

Tout le fonds de marchandises contenu dans la bâtisse No 14 rue Magazine et 74 rue St-Commune, en cette ville, consistant d'un vaste assortiment de marchandises que possède généralement une maison de chapeaux Jobbing, et comprenant des chapeaux en fourrure en laine et en paille pour hommes, enfants et dames, et des pailles et des marchandises connues on en trouve dans le commerce des modes. Chapeaux garnis et non garnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les bâtisses et dépendances, etc., le tout conformément à un inventaire en mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 30me jour d'avril 1891.

J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.

30avril—30 mai 10 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,822—Division C.—Attendu que George Oakes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oakes, décédé intestat, avis est par ce présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
30 av—30—mai 5 9 Greffier.

Succession de Martin Wyss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
22 avril—22 26 —1er mai Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B.—Succession de David H. Syme.—Attendu que Alice May A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de cette jeune fille et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 2 avril 1891.

HUGUES J. LAVERGNE,
5avril—3t en 30j Député greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,758 Division "B."—M. Hottes & Co. et les membres individuellement vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Attendu que M. Hottes & Co. et les membres individuellement de la raison commerciale de Martin Hottes & Co. et Martin Hottes et Andrew Stander, individuellement et comme membres de la dite raison sociale ont par présent, accepté les avantages du bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant John R. Légier, notaire, en son bureau No 8 112 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la décharge de toutes dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. C. Elliott, Esq. avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23 avril—2 j au 25 mai

E. A. Tyler's son Louis E. Tyler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,873—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 av—26 30—mai 5 Greffier.

Succession de Mme Barbara Facins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,838—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Frank Facins, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
22avril—22 26 —1er mai Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,799—Division B.—Succession de David H. Syme.—Attendu que Alice May A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de cette jeune fille et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 2 avril 1891.

HUGUES J. LAVERGNE,
5avril—3t en 30j Député greffier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.
L. S. L. A.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée par le peuple en faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont sous la surveillance et le contrôle du Public, à la Nouvelle-Orléans.
Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.
GROS LOT: 30,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons l'argent des lots gagnants.
Ecrivez lisiblement en donnant l'adresse complète, et envoyez-nous les LISTES DE LOTS, et les lots gagnants seront payés et envoyés à nos correspondants.
Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès, ayant passé des lois défendant le service de la mail à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer le Lot de lotie, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à toutes les agents de localité après chaque tirage, en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est en conséquence inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.
N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

Succession de Mme Christina Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Christina Humbrecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 av—26 30—mai 5 Greffier.

Succession de Martin Wyss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
22avril—22 26 —1er mai Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B.—Succession de David H. Syme.—Attendu que Alice May A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de cette jeune fille et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 2 avril 1891.

HUGUES J. LAVERGNE,
5avril—3t en 30j Député greffier.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, je serai vendu à l'encan public, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson située dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments. Il sera stipulé dans l'acte de vente que le paiement du prix de vente sera fait en deux parts égales, savoir : la moitié en argent comptant et le solde payable en un an avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié tous les six mois, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et au prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.

29 mars—29—avril 18 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, à l'encan.

Succession de John L. Sterry.

No 10,280—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 avril 1891, je serai vendu à l'encan :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Girod, Magazine, Tchoupitoulas et Camp, et portant le No 18 et mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Camp par un fond par une allée commune au dit lot et autres.

Termes de la vente.—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans du crédit au taux de 8 pour cent par an payable par moitié tous les six mois, en date du 6 avril 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° La belle maison de résidence située dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments. Il sera stipulé dans l'acte de vente que le paiement du prix de vente sera fait en deux parts égales, savoir : la moitié en argent comptant et le solde payable en un an avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié tous les six mois, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et au prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.

29 mars—29—avril 18 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Tchoupitoulas, à l'encan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,490.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, à savoir :

1. Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Poydras, Commerce et Lafayette, portant les numéros 17 et 18 et mesurant, au pied américain, comme suit : Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur une profondeur de quarante-sept pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; une largeur de trente trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quarante-sept pieds deux pouces du côté supérieur, et quarante-huit pieds dix pouces du côté inférieur, et une largeur de trente trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

2. Trois certains terrains situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé pour plus ample référé, à l'acte passé pardevant Jno T. Coffey, notaire, le 20 février 1858, lesquels terrains se touchent, et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de façade sur la ligne de la Louisiane, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. de l'Isle, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir :

1° Un terrain désigné par la lettre A et mesurant trente pieds au pouce de façade rue Magazine sur trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds formant le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une neuve bâtisse en bois à deux étages, ayant environ six pièces, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal **917 de la rue Magazine.**

2° Un lot de terre désigné par la lettre "B" touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse en deux étages à l'arrière y attenant, galeries de face et du côté, ayant à peu près sept chambres, hangar, cuve, heux d'aisances, etc., et portant le numéro municipal **915 rue Magazine.**

3° Un lot de terre désigné par la lettre "C", touchant au lot "B" et mesurant trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel est bâti un cottage, etc., de mêmes dimensions que sur le lot "B" ci-dessus décrit, et portant le numéro municipal **913 rue Magazine.**

4° Un lot de terre désigné par la lettre D, (contigu au lot C) et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue des Magasins par quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot B, ci-dessus décrite et portant le numéro municipal **911 rue des Magasins.**

5° Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana les rues Magazine, Camp et Toledano, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit, à savoir : Le lot numéro un forme l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et de face à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 2 touchant au lot No 1 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété troisièmement décrite sera vendue conformément à un plan de S. G. De L'Isle, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir :

1° Un lot de terre désigné par la lettre "F" et mesurant trente-cinq pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Camp, sur lequel est bâti un joli cottage relevé de la rue, ayant une galerie de façade, corridor de côté, à peu près cinq chambres, office, chambre à bain, lieux à l'anglaise, hangar, cuve, etc., pour parcs, jolies plates-bandes avec fleurs, etc., et portant le numéro municipal **169 de l'avenue de la Louisiane.**

2° Un lot de terre désigné par la lettre E touchant le lot F et mesurant trente trois pieds sept pouces de façade rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds sur lequel est bâti un cottage pareil à celui sur le lot F, ci-dessus décrit et portant le numéro municipal **167 de l'avenue de la Louisiane.**

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

24 avril—24—1 8 15 22 28 30 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Kleitz vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,051.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintiff, Bernard Kleitz, et en faveur de la succession de Margaret Haughery et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Kleitz aux propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce Poydras et Lafayette, mesurant vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par F. N. Touzé, le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. C. Duvelier, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit îlet, borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros onze et douze et mesurant, au pied américain, vingt-un pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur, d'une rue à l'autre, de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette, et de cent vingt-huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que le dit lot figure sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan, No 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et toutes les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en une que soit en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

1 avril—1 8 15 22 28—2 mai

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage à double corps de logis Nos 384 et 384 1/2 rue White.

Succession de Mary J. Plattsmeir.

No 82,380.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Aimery Paul, Encanteur—Bureau, No 150 rue Commune.—MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Mary J. Plattsmeir, la propriété suivante à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Grande-Hommes et Craps, Troisième District, mesurant, mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ce parfait, conformément sous usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 23 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Bohler, épouse de John J. Loesch, No 81,841, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

21mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

PAR HOEY & O'CONNOR.

Meubles à vendre, Vitrines, Glaces, Bibliothèque, etc., etc.

A Remuer.

Successions de Chas. Philip Angell et Mme G. Angell conjoints.

No 32,168 et 32,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 11 mai 1891, à 11 heures A. M., au local, No 135 rue Julie cette Church, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans les affaires ci-dessus, le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan :

Le contenu de la pharmacie de feu Dr C. P. Angell, consistant en partie de boîtes à médecines, alambic et appareil, chaises de dentiste, etc.—Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

29 avril—29—mai 1 2 9 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
—DE—
Propriétés Foncières
PROPRIETE COMMERCIALE
Rues Poydras et Magazine.
Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.
LE COIN NORD-EST
—DE—
POYDRAS ET MAGAZINE
Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins
Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,
Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables
—ET—
Propriété pour Résidence,
BIEN SITUEE ET LOUEE
RUES CLIO ET DRYADES,
LE DELICIEUX HOMESTEAD
No 443 RUE PRYTANIA,
Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.
Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de
CHARLES PLEASANTS,
A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, Jeremy Pleasants et Elizabeth A. Pleasants et Edwards F. Pie saisis, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. W. O. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, tendus le 20 mars 1891, et signés le 26 mars 1891, Dossier 32,320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs J. W. Klopper, tuteur dativ, à la vente à l'encan, il sera vendu—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE
Nos 109 et 109 1/2 Avenue Jackson.

Entre les rues Annonciation et Chippewa

Dans l'affaire de

John C. McGee et al vs Anna E. Burns et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, et d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 25 mars 1891 et signés le 2 avril 1891, Dossier No 32,484, dans l'affaire de John C. McGee et als vs Anna E. Burns et als, pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Jersey ou Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10 ; ils mesurent comme suit : Le terrain No 9 mesure 50 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Le terrain No 10 mesure 50 pieds 2 pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un **cottage double en bois**, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PRÊTS A BATIR.

2° Sept certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eleonor et Annonciation (anciennement Preston) désignés par les Nosde 11 à 17 inclusivement, ils se touchent et mesurent comme suit :

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur et façade de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent, chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 125 pieds ; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, après des plans que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage à double corps de logis Nos 384 et 384 1/2 rue White.

Succession de Mary J. Plattsmeir.

No 82,380.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Aimery Paul, Encanteur—Bureau, No 150 rue Commune.—MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date